

ENVIRONNEMENT

Biodiversité : le Département engagé dans une démarche de végétalisation naturelle et paysagère

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de la Dordogne s'est engagé dans une démarche de fleurissement avec des végétaux d'origine locale au niveau des abords de son réseau routier et dans l'embellissement de ses sites départementaux.

Publié le 22 juin 2021

Les végétaux sauvages d'origine locale rendent de nombreux services. Issus d'une longue coévolution avec la faune et la flore locales, ils contribuent au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont rattachés.

Privilégier ces végétaux, c'est :

> participer à la fonctionnalité écologique des milieux

> conserver le potentiel adaptatif vis à vis du changement climatique

> permettre l'accueil et l'interaction avec la faune sauvage

> améliorer la résistance aux maladies et ravageurs

> favoriser la résilience des écosystèmes

Réparer les dommages causés sur la nature, restaurer ou réhabiliter les écosystèmes et les paysages perturbés par les activités humaines... Ce leitmotiv partagé à la fois par les professionnels de la production et de la commercialisation des végétaux et par les acteurs de la protection de l'environnement se heurte à l'absence sur le marché français de végétaux d'origine sauvage dont la provenance locale est garantie.

Le Pôle Paysage et Espaces verts, par sa démarche participe à développer des filières d'approvisionnement en végétaux d'origine sauvage et des marques garantissant l'origine géographique.

40 hectares par an de semis par technique d'hydroseeding en aménagement et entretien routier. 3 hectares de prairies fleuries naturelles sur les sites départementaux : Lascaux IV, Domaine de Campagne, Pôle d'Interprétation à la Préhistoire, Espace Culturel François Mitterrand, Ferme du Parcot, etc.

https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/biodiversite-le-departement-engage-dans-une-demarche-de-vegetalisation-naturelle-et-paysagere-22331661?